

REGISTRE AFFICHAGE DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'ANNEE 2025 **PERMIS DE DEMOLIR**

N° d'Ordre	DENOMINATION PROJET		DATE DEPOT	NOM DU DEMANDEUR	Adresse du terrain	Destination du projet	Date D'affichage du dossier		DECISION	Date d'affichage de la décision	
	PD	Numéro				Description	affiché le	retiré le		affiché le	retiré le
<b>REGISTRE AFFICHAGE DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'ANNEE 2023-2024 PERMIS DE DEMOLIR</b>											
1	PD	2510001	11/9	HOET	811 chemin de Saint Pierre	Démolition d'une véranda	7/5	7/7	accord	25/9	25/11

Depuis le 26 juillet 2021, l'article 1 du décret n°2021-981 du 23 juillet 2021 a modifié l'article R\*424-15 du code de l'urbanisme,  
 Cette modification prévoit que la publication en mairie par voie d'affichage peut être remplacée par une publication par voie électronique sur le site internet de la  
 commune,

**Dorénavant retrouvez l' affichage obligatoire sur le site internet de la commune, dans la rubrique**

**LES DOSSIERS D'URBANISMES (Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir)**